

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 décembre 2017

Original : français

**Lettre datée du 15 décembre 2017, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en octobre 2017 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations auprès des autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) François Delattre



Annexe à la lettre datée du 15 décembre 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France

(Octobre 2017)

Introduction

En octobre 2017, sous la présidence de la France, le Conseil de sécurité a tenu 20 séances publiques, dont 3 débats publics, et 2 séances privées, et s'est réuni 11 fois en consultation plénière. Il a adopté deux résolutions et quatre déclarations du Président et publié huit déclarations à la presse. Une mission du Conseil de sécurité s'est rendue au Sahel.

Conformément à la pratique établie à l'ONU, la France a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire pour le mois, que le Conseil a adopté à la consultation plénière du 2 octobre.

Afrique

Libye

Le 5 octobre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2380 \(2017\)](#) par laquelle il a prorogé pour une troisième période d'un an l'autorisation accordée aux États Membres en vertu de la résolution [2240 \(2015\)](#) d'inspecter, comme le droit international l'autorise, en haute mer au large des côtes libyennes, les bateaux sans pavillon, s'ils ont des motifs raisonnables de penser qu'ils ont été utilisés, sont utilisés ou sur le point de l'être par des groupes criminels organisés se livrant au trafic de migrants ou à la traite d'êtres humains en provenance de Libye.

Le 10 octobre, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président sur la situation en Libye ([S/PRST/2017/19](#)), par laquelle il a approuvé le Plan d'action des Nations Unies présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, Ghassan Salamé, et visant à appuyer une transition dirigée par les Libyens qui déboucherait sur une gouvernance stable, unifiée, représentative et efficace, dans le cadre de l'Accord politique libyen, qui est le seul cadre viable pour mettre un terme à la crise politique en Libye. Le Conseil a également exhorté vivement tous les Libyens à participer de manière constructive au processus politique ouvert à tous, tel que proposé dans le cadre de la médiation engagée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Mali

Le 5 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information, suivie de consultations à huis clos, sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA, Mahamat Saleh Annadif, a présenté un exposé par visioconférence depuis Bamako. Le Ministre malien des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération

internationale, Abdoulaye Diop, a également fait une déclaration par visioconférence depuis Bamako.

Le Représentant spécial a indiqué que la période considérée, de mi-juin à mi-septembre, avait été marquée par des discussions sur le projet de révision de la Constitution nationale et par des affrontements armés entre la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et la Coordination des mouvements de l'Azawad. Il a salué les efforts déployés par les parties prenantes maliennes, grâce auxquels un règlement aux crises avait été trouvé, mais noté que des retards persistaient dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il a rappelé que des engagements à mettre fin aux hostilités avaient été signés en septembre. Malgré ces avancées, la situation des droits de l'homme demeurerait préoccupante. Il a mis l'accent sur les progrès faits dans la lutte contre l'impunité, notamment avec la condamnation d'Aliou Mahamane Touré, et l'importance du régime de sanctions récemment établi en vertu de la résolution [2374 \(2017\)](#). Il a exprimé son inquiétude concernant les pertes quotidiennes en vies humaines de soldats de la paix des Nations Unies du fait des mines antipersonnel et des engins explosifs improvisés, réaffirmant la nécessité de renforcer les capacités de la MINUSMA. Le déploiement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel permettra de créer des conditions favorables pour que la MINUSMA puisse s'acquitter de son mandat.

Le représentant du Mali a exprimé sa surprise quant à la mention faite, dans le rapport du Secrétaire général, de la quasi-absence de progrès dans l'application de l'Accord. Il a reconnu que son gouvernement s'était heurté à des difficultés mais souligné que des progrès notables avaient néanmoins été faits. Il a salué les retombées positives de la réunion de haut niveau tenue le 20 septembre à New York et rappelé la détermination du Gouvernement malien à appliquer l'accord de paix dans les plus brefs délais. Il s'est félicité de l'imposition du régime de sanctions et du nombre croissant de patrouilles mixtes déployées. Il a ajouté que des élections locales et régionales étaient prévues avant la fin de 2017 et que le référendum sur le projet de révision de la Constitution avait été simplement reporté et non pas annulé. Il a appelé à un renforcement des capacités opérationnelles de la MINUSMA et à une meilleure coordination entre la Mission et les forces de sécurité et de défense maliennes. Enfin, il a exprimé ses condoléances aux familles des victimes des affrontements qui avaient eu lieu à la frontière entre le Niger et le Mali et demandé que l'appui à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel soit renforcé, soulignant que ces violences mettaient en évidence la nécessité d'un déploiement rapide.

Le 6 octobre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du président à la presse sur le Mali, dans laquelle ses membres ont exprimé leur profonde préoccupation face à la persistance des retards observés dans l'application des principales dispositions de l'accord de paix et exhorté le Gouvernement malien et les groupes armés de la Plateforme et de la Coordination à prendre de toute urgence des mesures concrètes pour s'acquitter rapidement de toutes les obligations que leur impose l'accord et qu'ils n'ont pas encore honorées. Dans une autre déclaration du président à la presse, publiée le 26 octobre, le Conseil de sécurité a condamné l'attaque menée contre la MINUSMA sur la route reliant Tessalit à Aguelhok.

République démocratique du Congo

Le 11 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information, suivie de consultations à huis clos, sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en se fondant sur le dernier rapport en date du Secrétaire général ([S/2017/824](#)). Les

membres du Conseil ont entendu un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, Maman Sidikou, en personne. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, a rejoint les consultations et présenté au Conseil un compte rendu du rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la MONUSCO (S/2017/826). Le Vice-Premier Ministre en charge des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, Léonard She Okitundu, a participé à la réunion d'information et fait une déclaration.

Le Représentant spécial a souligné qu'il était essentiel de faire avancer le processus politique. Il a fait passer deux messages principaux : a) il est essentiel de publier sans tarder un calendrier électoral crédible, sans parti pris et consensuel ; b) il faut créer un environnement propice à l'organisation d'élections pacifiques reposant sur l'application de l'accord du 31 décembre et le respect des droits de l'homme. Dans le cadre de consultations à huis clos, il a mis en garde contre la possibilité que des groupes armés profitent du vide politique pour fragiliser le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Le représentant de la République démocratique du Congo a expliqué au Conseil que la mise à jour des listes électorales touchait à sa fin. Il a en outre affirmé que le recours disproportionné à la force n'était pas une pratique établie parmi les forces de sécurité de son pays.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rappelé les principales recommandations formulées dans le rapport sur l'examen stratégique et donné des précisions, insistant sur l'importance de la coopération avec des acteurs régionaux tels que l'Union africaine, les progrès faits dans la lutte contre la violence dans le Kasaï, la nécessité, pour la MONUSCO, de devenir plus flexible, la perspective de ressources complémentaires et la réalisation d'une enquête interne sur l'absence de réaction des Nations Unies lors des faits au cours desquels 37 Burundais sont morts.

Tous les intervenants ont condamné l'attaque perpétrée le 9 octobre contre la base de la MONUSCO, qui a fait deux morts et de nombreux blessés parmi les soldats de la paix.

Les 10 et 30 octobre, le Conseil de sécurité a publié deux déclarations du président à la presse sur la République démocratique du Congo.

Somalie

Le 15 octobre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du président à la presse sur l'attentat terroriste perpétré le 14 octobre à Mogadiscio. Cet attentat aurait fait plus de 350 morts et au moins 500 blessés.

Le 17 octobre, à l'ouverture des débats, le Président du Conseil de sécurité a demandé une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat terroriste de Mogadiscio.

Soudan et Soudan du Sud

Le 17 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information et des consultations sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil un compte rendu du rapport mensuel du Secrétaire général. Le Représentant permanent du Soudan du Sud a également assisté à la réunion et fait une déclaration.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a déclaré que le déploiement de la force de protection régionale était en cours et que les

conditions de sécurité continuaient de se détériorer dans le pays. Il a fait état d'affrontements armés entre l'Armée populaire de libération du Soudan et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. Il a souligné que si les opérations humanitaires avaient été extrêmement efficaces, la situation humanitaire demeurerait vivement préoccupante dans la mesure où 2 millions de personnes avaient fui le pays depuis 2013 et 1,9 million étaient déplacées à l'intérieur du pays, et averti que les mouvements de population s'intensifieraient à la fin de la saison des pluies. Il a fait état d'une augmentation des attaques ciblant le personnel humanitaire, plus de 100 cas ayant été recensés en août et deux morts étant à déplorer. Il a en outre expliqué au Conseil de sécurité que les obstacles bureaucratiques imposés par le Gouvernement du Soudan du Sud, notamment l'augmentation des taxes et redevances, entravaient les activités des travailleurs humanitaires, en particulier des organisations non gouvernementales. Selon lui, le refus de certains groupes d'opposition d'envergure de rejoindre le Comité directeur du dialogue national en raison des opérations militaires en cours avait compromis la crédibilité de ce comité. Il a appelé à soutenir le forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord de paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et à encourager toutes les parties à appuyer cette initiative. Il a souligné l'importance d'un pouvoir partagé et ouvert à tous, et la nécessité de mettre un terme à ce qu'il a appelé la « politique des personnalités ».

Le représentant du Soudan du Sud a rappelé l'attachement du Gouvernement provisoire d'union nationale au forum de haut niveau pour la revitalisation et à l'Accord de paix.

Le 26 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information, suivie de consultations à huis clos, sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et le Soudan et le Soudan du Sud. Le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Alexander Zuev, et de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom. Les Représentants permanents du Soudan et du Soudan du Sud ont également fait des déclarations.

Le Sous-Secrétaire général a mis en avant les avancées réalisées, indiquant toutefois que les tensions persistaient entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais du fait de l'absence de progrès dans l'application de l'accord du 20 juin 2011. Il a noté que le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que l'Union africaine, considéraient le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière comme essentiel. Il s'est félicité de la stabilité qu'apportait la FISNUA à Abyei et a prié instamment les deux Gouvernements de reprendre les pourparlers en vue d'utiliser les mécanismes qu'ils avaient créés pour régler leurs problèmes et améliorer la situation sur le long terme.

L'Envoyé spécial a axé son exposé sur les progrès réalisés sur le plan du dialogue entre le Soudan et le Soudan du Sud. Il a indiqué que les conflits internes et la méfiance continuaient d'entraver la pleine application des accords et la normalisation des relations bilatérales. Il a en particulier insisté sur l'importance de la coopération dans le secteur pétrolier, la volonté de stimuler le commerce transfrontalier, la fourniture de l'aide humanitaire et la perspective d'une rencontre entre les deux chefs d'État. Il a mis en garde contre le risque de tensions aux frontières, que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière visait à prévenir. Il s'est félicité de l'action menée sans relâche par la FISNUA pour réduire le risque d'une reprise du conflit. Concernant le conflit opposant les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu, il a indiqué que l'acheminement de l'aide humanitaire dans les territoires contrôlés par le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N) demeurait difficile.

Il a noté que le Gouvernement soudanais avait réaffirmé sa volonté d'appliquer la proposition faite par les États-Unis d'Amérique concernant l'accès humanitaire, mais que la position du MPLS-N n'avait pas changé ; il avait l'intention de continuer à collaborer avec les parties en s'appuyant sur cette proposition, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Le représentant du Soudan a demandé au Gouvernement du Soudan du Sud d'intensifier la coopération avec le Soudan et avec l'Union africaine pour avancer sur la question d'Abeyi. Il a en outre demandé que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière soit maintenu. Le représentant du Soudan du Sud a attiré l'attention sur les mesures prises par son Gouvernement pour faciliter le bon fonctionnement de la FISNUA et du Mécanisme conjoint.

Visite du Conseil de sécurité dans la région du Sahel

Pour donner suite à la publication du rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2017/869) et dans la perspective de la réunion au niveau ministériel sur la paix et la sécurité en Afrique du 30 octobre, le Conseil de sécurité s'est rendu dans la région du Sahel du 19 au 23 octobre et a fait étape au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso. Cette mission était codirigée par l'Éthiopie, la France et l'Italie. Elle visait à permettre aux membres du Conseil d'évaluer directement la situation sur le terrain et de leur donner la possibilité d'examiner les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général avec des représentants des États du Groupe de cinq pays du Sahel et de la MINUSMA. Le 26 octobre, le Conseil a entendu un exposé sur cette visite.

Au Mali, le Conseil de sécurité a rencontré le Président et plusieurs ministres. La mission s'est ensuite rendue au quartier général de la Force conjointe à Sévaré, où elle a rencontré son commandant, le général Didier Dacko. Le Conseil a également eu des échanges de vues avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA. Des débats ont eu lieu avec des parties prenantes des opérations française et européenne en cours dans la région. Le Conseil a rencontré des représentants de la société civile, notamment d'organisations de femmes et de jeunes, à Bamako et à Mopti, et pris part à une cérémonie d'hommage aux soldats de la paix de la MINUSMA tués dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin, le Conseil de sécurité a tenu une réunion avec les membres du Comité de suivi de l'Accord, saisissant l'occasion pour faire part directement aux parties des messages figurant dans la déclaration du président à la presse du 6 octobre sur le Mali.

En Mauritanie, des discussions ont eu lieu avec le Président Mohamed Ould Abdel Aziz et avec le Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel, Najim Elhadj Mohamed.

Au Burkina Faso, le Conseil de sécurité a tenu une réunion avec le Président Roch Kaboré et d'autres hauts fonctionnaires. Le Conseil a également participé à une cérémonie de commémoration de l'attentat terroriste perpétré à Ouagadougou dans la nuit du 13 août.

Au cours de la visite, tous les interlocuteurs du Groupe de cinq pays du Sahel ont réaffirmé leur volonté de veiller à ce que la Force conjointe soit pleinement opérationnelle dans les plus brefs délais.

Le 26 octobre, le Conseil de sécurité a tenu sa réunion d'information habituelle concernant la mission. Les Représentants permanents de l'Éthiopie, de la France et de l'Italie ont fait le bilan de la visite du Conseil.

République centrafricaine

Le 24 octobre, lors d'une séance privée, le général de corps d'armée Carlos Humberto Loitey (Uruguay), Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, a présenté aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police un exposé sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Le Conseiller militaire a souligné que les difficultés persistantes en République centrafricaine ne sauraient occulter les progrès importants réalisés sur le terrain, en particulier grâce aux efforts des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Néanmoins, on avait assisté à une recrudescence de la violence depuis mai 2017, en particulier dans le sud-est et le nord-ouest du pays. La montée de la violence coïncidait avec le départ de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur et l'apparition de nouveaux groupes armés. Cette nouvelle dynamique s'est en outre accompagnée de violences intercommunautaires et d'une généralisation des attaques ciblées contre des soldats de la paix. Aussi la MINUSCA devait-elle s'adapter pour pouvoir faire face à ces nouveaux problèmes de sécurité. Le Conseiller militaire a également souligné que le Président Faustin-Archange Touadéra avait pris des initiatives pour apaiser les tensions politiques et étendre l'autorité de l'État, notamment par le remaniement de son gouvernement et la nomination de nouveaux préfets et sous-préfets.

Dans ce contexte, il a indiqué que les recommandations du Secrétaire général visaient à inverser la détérioration des conditions de sécurité qui prévalait actuellement en République centrafricaine et à augmenter l'effectif maximum de la MINUSCA de 900 soldats de la paix. Même si cette augmentation ne permettrait pas à la MINUSCA de protéger tous les civils, elle l'aiderait à renforcer ses positions dans l'est et le centre du pays, et à la rendre plus mobile et flexible afin qu'elle puisse privilégier la prévention à la réaction. À plus long terme, ce déploiement contribuerait à l'extension de l'autorité de l'État et créerait les conditions nécessaires pour que la population puisse bénéficier de services de base satisfaisants.

Dans ses conclusions, il a mis l'accent sur la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles, soulignant que les allégations portées dans ce domaine avaient fragilisé la mission des Nations Unies en République centrafricaine, aussi le pacte facultatif du Secrétaire général sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles jouerait-il un rôle important. Il a précisé que la moitié des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de la MINUSCA (26 sur 53) l'avaient signé.

Paix et sécurité en Afrique

Le 30 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion au niveau ministériel, présidée par le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général, du Ministre malien des affaires étrangères (le Mali présidant actuellement le Groupe de cinq pays du Sahel), du Président de la Commission de l'Union africaine par visioconférence et du Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel. Les membres du Groupe de cinq pays du Sahel étaient tous représentés au niveau ministériel.

Le Secrétaire général a tout d'abord déclaré que la situation dans le Sahel était difficile pour toutes les parties concernées. Les récents attentats avaient mis en évidence les menaces pesant sur la sécurité. Les pays de la région avaient démontré

leur volonté de coopérer en créant la Force conjointe. Il a insisté sur la nécessité d'apporter un appui politique et logistique à cette force, sur les plans bilatéral et multilatéral, grâce auquel la Force conjointe serait renforcée et les menaces qui pèsent sur la MINUSMA seraient réduites. Il a ajouté qu'un appui de l'ONU renforcerait le partenariat stratégique entre l'Organisation et l'Union africaine. L'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel devait être améliorée à certains égards, et il conviendrait notamment : a) de préciser les orientations politiques et de les intégrer dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; b) d'établir des mécanismes de contrôle garantissant le respect du droit international et des droits de l'homme ; c) de préciser les objectifs et le calendrier de la création d'une force régionale pleinement opérationnelle. Il a en outre rappelé que seules la pleine application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et une intervention multidimensionnelle dans la région pouvaient apporter la stabilité au Sahel.

Le représentant du Mali, pays qui assure actuellement la présidence du Groupe de cinq pays du Sahel, a insisté sur les répercussions de l'instabilité régionale sur la sécurité internationale. Il a souligné que la Force conjointe visait à compléter l'action d'autres forces régionales, comme la MINUSMA et l'opération Barkhane, et que les pays du Groupe de cinq pays du Sahel étaient déterminés à rendre la Force conjointe opérationnelle. Il a appelé la communauté internationale à participer à la réunion internationale sur la sécurité et le développement du Sahel prévue en décembre et souligné qu'un appui multilatéral serait la garantie de ressources prévisibles et durables ainsi que d'un soutien opérationnel sur le terrain.

Le représentant de l'Union africaine a déclaré que les pays du Groupe de cinq pays du Sahel avaient démontré leur volonté de s'attaquer aux problèmes de la région et que la communauté internationale avait le devoir de les soutenir. Il a affirmé que l'ONU constituait le meilleur cadre pour traiter ces questions. Il a approuvé l'appel du Secrétaire général à apporter un appui financier ambitieux et durable et souligné que la Force conjointe devait être couplée à l'application du processus de paix au Mali et à des efforts soutenus en matière de développement et de gouvernance.

Le Représentant spécial de l'Union européenne a également souligné l'importance du cadre que constitue l'ONU. Il a pris connaissance avec intérêt des options présentées par le Secrétaire général, précisant que l'Union européenne apportait déjà son soutien à la Force conjointe et qu'elle s'efforçait de mobiliser la communauté internationale.

Tous les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur soutien à la Force conjointe et affirmé qu'il était nécessaire de renforcer l'appui international qui lui était accordé. Les États-Unis ont annoncé une contribution bilatérale de 60 millions d'euros. La France a annoncé aux membres du Conseil de sécurité qu'elle entendait formuler des recommandations portant sur le renforcement du soutien international à la Force conjointe, notamment par l'intermédiaire de la MINUSMA.

Moyen-Orient

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 3 octobre, lors des consultations trimestrielles au sujet de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a en premier lieu noté que le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne

s'était maintenu au cours des trois derniers mois, en dépit des quelques tirs observés dans les secteurs centraux de la zone de séparation, notamment des explosions près du camp Faouar, le 28 septembre. Il a rappelé que la présence, dans la zone de séparation, d'éléments armés et de matériel militaire n'appartenant pas à la FNUOD constituait une violation de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes. Il a dit que le redéploiement de la Force à l'est de la ligne bravo, approuvé par les deux parties, améliorerait les capacités d'observation et d'établissement de rapports de la Force. La phase 1 du plan de déploiement était achevée et la phase 2 avait commencé avec un léger retard. Cette phase comprenait la reprise de patrouilles restreintes dans le nord de la zone de séparation pendant une période de six à huit mois. Il a noté que le déménagement des quartiers généraux de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan de Damas au camp Faouar serait envisagé au cours de la phase 3, tout comme la réoccupation des postes d'observation 52, 56, 71 et 72. Il a indiqué que l'exécution complète de la phase 2 nécessitait des technologies appropriées, comme des remorques de surveillance, afin de pouvoir garantir la sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a en outre demandé la nomination d'un conseiller politique pour la mission. Enfin, il a annoncé que le Chef de la Mission, le général de division Jai Shanker Menon, avait quitté ses fonctions le 30 septembre.

Les membres du Conseil de sécurité ont affirmé soutenir sans réserve la FNUOD et appelé toutes les parties à rester attachées aux dispositions de l'Accord sur le dégagement. Tous ont convenu qu'il importait que la Force reprenne progressivement ses opérations dans le secteur bravo. De nombreux membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de mettre à la disposition de la Force toutes les technologies nécessaires et exprimé leur préoccupation quant aux récents événements, rappelant qu'il importait d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la Force. Certains membres du Conseil ont également évoqué la menace posée par la présence de groupes armés, notamment des groupes inscrits sur la liste du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 1267 (1999) dans la zone d'opérations de la FNUOD.

La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 4 octobre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos et entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, sur l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne.

Le 24 octobre, le Conseil de sécurité a voté une résolution présentée par les États-Unis sur le renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Les résultats ont été les suivants : 11 voix pour, 2 voix contre (dont le veto de la Fédération de Russie) et 2 abstentions. Un membre permanent du Conseil (la Fédération de Russie) ayant voté contre, le projet de résolution n'a pas été adopté. Avant le vote, la Fédération de Russie avait déposé une demande pour que la séance soit ajournée et reportée au 7 novembre. Avec 4 voix pour, 3 abstentions et 8 voix contre, la demande a été rejetée.

Le 26 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information suivie de consultations à huis clos sur les évolutions intervenues récemment dans le processus politique relatif à la crise syrienne. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, a rendu compte des initiatives qu'il avait prises par visioconférence depuis Genève.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général a décrit les derniers événements dans la lutte contre les groupes terroristes, citant en particulier Raqqa, Mayadin et Deïr

el-Zor. Il a fait part de sa préoccupation concernant la persistance de la violence voire la tendance à la recrudescence des actes de violence dans certains secteurs, ainsi que les restrictions à l'accès humanitaire. Concernant le processus politique, il a souligné le rôle essentiel que jouait l'ONU dans la médiation et l'importance du cadre fixé par la résolution 2254 (2015), et annoncé que la prochaine série de pourparlers aurait lieu à Genève, le 28 novembre. L'Envoyé spécial a salué toute initiative visant à favoriser l'unité de la communauté internationale et fait valoir les efforts déployés par les acteurs régionaux et internationaux.

Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil de sécurité ont tous exprimé leur soutien aux efforts de médiation engagés par les Nations Unies et aux pourparlers de Genève, dans le cadre de la résolution 2254 (2015).

Le 30 octobre, le Conseil de sécurité a tenu la séance d'information mensuelle prévue par la résolution 2139 (2014), ainsi que des consultations à huis clos sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont entendu un exposé par visioconférence du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, depuis Amman.

Le Secrétaire général adjoint a dépeint une situation humanitaire critique, rappelant que plus de six millions de personnes avaient été déplacées. Il a ajouté que plus de 13 millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire. Il a ensuite décrit la situation à Raqqa, à Deïr el-Zor, à Homs, à Roukban et dans la Ghouta orientale. Il a fait le point sur les activités de l'ONU, qui ont représenté la vaste majorité de l'effort humanitaire au cours de la période considérée. Il a espéré que des progrès tangibles seraient réalisés concernant l'acheminement de l'aide dans le cadre du mécanisme trilatéral mis en place avec le concours de la Fédération de Russie et du Gouvernement syrien. Il a souligné qu'il était essentiel que l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières et la ligne de front se poursuive.

Durant les consultations, les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire en Syrie, y compris dans la Ghouta orientale. Un membre du Conseil a fait part de son inquiétude quant à la situation humanitaire à Raqqa.

La situation au Moyen-Orient (Yémen)

Le 10 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information ainsi que des consultations à huis clos sur la situation au Moyen-Orient (Yémen). Le Conseil a entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, et du Directeur de la Division des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, John Ging. Le Représentant permanent du Yémen a également fait une déclaration.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général a souligné que la persistance du conflit avait des répercussions terribles sur la situation humanitaire et que la mise en œuvre d'un cessez-le-feu général ainsi que la reprise d'un processus de paix crédible s'imposaient de toute urgence. Par conséquent, il a annoncé qu'il allait proposer aux parties un plan politique d'ensemble fondé sur des mesures de confiance. Il faudrait que le Conseil de sécurité appuie ce plan.

Le Directeur de la Division des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a insisté sur le fait que la situation humanitaire au Yémen se détériorait. Il a souligné que les civils étaient ceux qui pâtissaient le plus du conflit et qu'ils vivaient dans des conditions inacceptables. L'interruption du versement régulier du traitement de plus d'un million de fonctionnaires avait contribué à

plonger un quart de la population dans l'insécurité alimentaire. Il a indiqué que le plan d'intervention humanitaire pour le Yémen n'avait reçu que 55 % des fonds nécessaires.

Le Représentant permanent du Yémen a fait valoir que le Gouvernement yéménite avait démontré sa volonté de favoriser les négociations et dénoncé l'alliance entre les houthistes et l'ancien Président Ali Abdallah Saleh.

Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur déception face à la détérioration continue de la situation humanitaire et à l'absence de progrès sur le plan politique.

Après les consultations, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture, au nom des membres du Conseil, d'éléments destinés à la presse, dans lesquels toutes les parties étaient instamment priées de respecter les obligations que leur imposait le droit international humanitaire, d'examiner sérieusement les propositions de l'Envoyé spécial en faveur de la paix et de progresser sur la voie d'un cessez-le-feu et d'une solution politique au conflit.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 18 octobre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenča.

Le Sous-Secrétaire général a exprimé son soutien au processus de réconciliation, qui a fait suite à la signature, le 12 octobre, de l'accord entre le Fatah et le Hamas grâce à la médiation de l'Égypte. Il a espéré que ce processus politique contribuerait à atténuer la crise humanitaire à Gaza. Il a réaffirmé que la politique de colonisation israélienne était illégale au regard du droit international et compromettait les efforts de paix, et déploré les récentes décisions annoncées par les autorités israéliennes. Le représentant d'Israël et l'Observateur permanent de l'État de Palestine ont fait des déclarations.

Plus de 40 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris des membres du Conseil de sécurité, ont fait des déclarations. De nombreux États Membres ont exprimé leur attachement à la solution des deux États, leurs préoccupations au sujet de la crise humanitaire sévissant à Gaza, leur espoir que l'accord conclu au Caire scellerait une véritable unité palestinienne conformément aux principes convenus au niveau international, et leur vive inquiétude face à la poursuite de la politique de colonisation menée par Israël.

Iraq

Le 18 octobre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du président à la presse sur les tensions et les violences à Kirkouk.

Le 26 octobre, le Conseil de sécurité a examiné la situation en Iraq dans le cadre de consultations à huis clos au titre du point « Autres questions », à la demande de la France et de la Suède. Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ján Kubiš, qui est intervenu par visioconférence depuis Bagdad.

Le Représentant spécial a rendu compte de sa récente visite au Kurdistan. Il a noté que les autorités kurdes étaient disposées à dialoguer avec le Gouvernement iraquien. Il s'est inquiété de la détérioration de la situation sur le terrain étant donné qu'on recensait 66 000 déplacés dans les zones contestées et 76 000 à Kirkouk. Il a demandé au Conseil de sécurité de rester saisi de la situation en Iraq et à l'ONU de se tenir prête à répondre aux demandes des deux parties dans le cadre du mandat de

la MANUI. Il a appelé à une reprise du dialogue entre Bagdad et Erbil, notamment dans le contexte de la lutte contre Daech.

De nombreux membres du Conseil de sécurité ont fait part de leur préoccupation au sujet de la situation sur le terrain et du risque d'escalade. Ils ont également exprimé leur soutien aux efforts de médiation déployés par le Représentant spécial, à l'appel lancé par les deux parties visant à renouer le dialogue et aux efforts de l'Iraq dans la lutte contre le terrorisme.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture, au nom des membres du Conseil, d'éléments destinés à la presse, dans lesquels les membres se disaient préoccupés par l'aggravation des tensions entre les forces fédérales iraqiennes et les peshmerga kurdes, appelant les parties à s'abstenir des menaces et de l'utilisation de la force et à entamer un dialogue constructif ; ils ont également rappelé la nécessité de respecter les droits et les aspirations de tous les citoyens iraqiens par l'application intégrale de la Constitution iraqienne, notant la volonté manifestée par les deux parties de nouer un dialogue fondé sur la Constitution, et réaffirmant leur respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de Iraq, ainsi que l'importance de vaincre Daech.

Liban

Le 24 octobre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos concernant le rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2017/867). Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman.

Le Secrétaire général adjoint et les membres du Conseil de sécurité ont souligné à l'unanimité les évolutions institutionnelles positives qui avaient eu cours au Liban, après l'élection d'un président, la désignation d'un Premier Ministre et l'adoption d'une nouvelle loi électorale et d'un budget. Le Secrétaire général adjoint et les membres du Conseil ont également fait valoir l'engagement des Forces armées libanaises et leur succès dans la lutte contre les groupes terroristes à la frontière nord-est. Le Secrétaire général adjoint a appelé à un renforcement des capacités des Forces armées libanaises afin de leur permettre de contrôler l'ensemble du territoire libanais.

Il a insisté sur le caractère complémentaire des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006), qui ne devaient pas être confondues. S'agissant de l'application de la résolution 1559 (2004) et du désarmement des milices, il a dit que de modestes progrès avaient été enregistrés : il a évoqué un renforcement du Hezbollah, mais aussi la présence de groupes armés palestiniens actifs à l'intérieur et à l'extérieur des camps de réfugiés. Concernant la résolution 1701 (2006), il a souligné les violations de l'espace aérien (vols militaires) et de l'intégrité territoriale (non-règlement des différends relatifs aux fermes de Chebaa et de la partie nord du Ghajar) du Liban par Israël. Sur la question des réfugiés syriens, il a appelé à adopter une approche mesurée, notamment en vue de la tenue prochaine des élections législatives au Liban.

Asie

Afghanistan

Le 17 octobre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du président à la presse dans laquelle les membres ont condamné les attentats terroristes commis en Afghanistan, qui ont fait plus de 70 morts et plus de 200 blessés et ont été revendiqués par les Taliban.

Amériques

Colombie

Le 5 octobre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2381 \(2017\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie afin de la faire participer temporairement aux travaux du mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu signé entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN).

Les membres du Conseil de sécurité ont salué l'avancement du processus de paix en Colombie. Ils se sont félicités de la volonté de paix manifestée par les parties, et ont insisté sur la nécessité pour toutes les parties prenantes de continuer d'honorer leurs engagements.

Le Conseil de sécurité a également adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2017/18](#)) portant sur la conclusion du mandat de 12 mois de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Haïti

Le 17 octobre, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2017/20](#)) sur Haïti, dans laquelle il a salué la contribution apportée par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au rétablissement de la sécurité et de la stabilité sur place et s'est félicité des travaux de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Cette nouvelle mission a pour objectif de renforcer les institutions de l'état de droit en Haïti, de continuer d'appuyer la Police nationale d'Haïti et de développer ses capacités ainsi que de participer au suivi de la situation en matière des droits de l'homme et à l'établissement de rapports et d'analyses à ce sujet.

Questions thématiques

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : constitution stratégique des forces

Le 5 octobre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé sur la constitution stratégique des forces présenté par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Les représentants du Bangladesh et du Canada se sont également exprimés devant le Conseil, apportant le point de vue des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le Secrétaire général adjoint a rappelé les impératifs et les défis inhérents à la constitution des forces, composées de dizaines de milliers de soldats et de policiers originaires de 120 pays. Il a dit que la création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens en 2015 avait joué un rôle crucial et que le Système de préparation des moyens de maintien de la paix offrait une perspective nouvelle. Il a annoncé que 83 États Membres contribuaient au Système. En dépit de ces avancées, il a fait valoir que les opérations de maintien de la paix manquaient toujours de capacités spécialisées, telles que des hélicoptères, des unités de neutralisation des explosifs et munitions et des forces de réaction rapide. Afin d'aider à pallier ces manques, il a demandé au Conseil d'adapter et de hiérarchiser en permanence les mandats des opérations sur la base de l'évolution de la situation sur le terrain et de tenir compte des lacunes en matière de capacités ; de s'assurer que l'État hôte coopère et facilite le bon déroulement des missions ; d'appuyer et de garantir la pleine mise en œuvre des mesures visant à améliorer la performance, la formation et la bonne conduite ;

de soutenir les efforts déployés par le Secrétariat pour tendre vers une amélioration continue.

Le représentant du Bangladesh a rappelé que son pays était particulièrement engagé dans les efforts et les initiatives en matière de constitution des forces. Il a également rappelé que les États Membres s'étaient engagés, lors du Sommet sur le maintien de la paix de 2015, à fournir 40 000 soldats de la paix et policiers ainsi que des hélicoptères, des capacités de génie et du matériel. Il a souligné qu'il convenait d'intensifier les consultations à ce sujet avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et insisté sur l'importance de renforcer la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Il a demandé au Conseil de sécurité d'établir des mandats réalistes, qui puissent satisfaire des exigences correspondantes en matière de capacités et de ressources. Il a souligné l'importance des compétences linguistiques, un domaine pour lequel les annonces de contributions « intelligentes » pouvaient être utiles.

Le représentant du Canada a souligné que la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui se tiendrait les 14 et 15 novembre à Vancouver (Canada), aurait pour objectif de combler les lacunes en matière de capacités et de faire le bilan des engagements déjà pris. Il a ajouté que des mesures concrètes visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles seraient examinées, et que la participation des femmes à tous les niveaux était directement liée à l'efficacité opérationnelle.

Les membres du Conseil de sécurité ont pris acte de la création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens et du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Plusieurs intervenants ont préconisé le renforcement des consultations triangulaires impliquant le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays hôtes. Plusieurs délégations ont mentionné l'absence de progrès significatifs vers une représentation équilibrée des sexes dans les rangs du personnel de maintien de la paix.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 12 octobre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général, António Guterres, sur la famine au Nigéria et la menace de famine et de conflit au Soudan du Sud, en Somalie et au Yémen.

Le Secrétaire général s'est félicité de la réponse de la communauté internationale à son appel lancé en février en faveur de promesses de contributions, 68 % des besoins ayant été financés pour l'instant. Il a ensuite fait le point sur la situation au Soudan du Sud, au Nigéria, en Somalie et au Yémen où des risques élevés de famine étaient toujours observés. Il a demandé à ce que des efforts considérables soient faits pour remédier à la famine dans ces pays. Il a condamné les entraves à l'accès du personnel humanitaire et à l'acheminement des articles humanitaires ainsi que les obstacles bureaucratiques. De même, il a condamné les attaques perpétrées contre les acteurs humanitaires et appelé à lutter contre l'impunité des auteurs de ces crimes. Il a souligné l'importance d'un règlement pacifique et durable des conflits, ce qui contribuerait à mettre un terme à l'insécurité alimentaire. Rappelant que la prévention devait être un mot d'ordre commun, il a préconisé vivement d'investir dans la paix durable et de trouver des solutions globales sur le long terme.

La plupart des membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé combien il importait de mettre en œuvre un dispositif d'alerte rapide pour atténuer les risques de famine. Beaucoup ont dénoncé les entraves à l'accès humanitaire et insisté sur le

rôle du Conseil dans la lutte contre les causes profondes de la famine. Certains ont mis l'accent sur les effets délétères du changement climatique.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Le 31 octobre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public au niveau ministériel sur le sort des enfants en temps de conflit armé, présidé par le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général, de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba, et d'un représentant de la société civile, Mubin Shaikh. Plus de 80 intervenants ont fait des déclarations.

Le Secrétaire général a présenté un aperçu alarmant des violations commises contre les enfants, insistant que le monde entier devrait avoir honte. Des groupes armés forçaient des enfants à commettre des attentats-suicides et des enfants étaient stigmatisés pour avoir été recrutés par des groupes armés. Il a instamment prié le Conseil de sécurité de lutter plus efficacement contre ce problème. Il a reconnu toutefois que certains progrès avaient été faits et préconisé de prendre de nouveaux engagements sur les plans juridique et politique.

La Représentante spéciale a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/72/361-S/2017/821). Elle a demandé à ce que les dispositions touchant la protection de l'enfance soient incorporées dans les accords de cessez-le-feu et de paix, appelé à coopérer davantage aux niveaux régional et sous-régional et à se doter des moyens nécessaires afin de recenser les meilleures pratiques et de faire rapport comme il se doit.

Le représentant de la société civile a décrit son enfance et son passage à l'âge adulte et, en particulier, les six ans au cours desquels il s'est radicalisé pour ensuite rallier les rangs des Talibans. Il a dit que malheureusement, chaque jour, on pouvait voir des groupes armés non étatiques recruter et utiliser des enfants. Ces groupes profitant de la vulnérabilité des enfants, il a demandé aux États Membres de tout mettre en œuvre pour prévenir ces pratiques et y mettre un terme, notamment par la formation de leurs forces armées et des soldats de maintien de la paix.

De nombreux intervenants ont exhorté les États Membres qui ne l'avaient pas encore fait à signer et à ratifier les traités internationaux pertinents, notamment le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. De nombreux intervenants ont également engagé les États Membres à souscrire aux Principes de Paris et aux engagements relatifs. Ils ont condamné toutes les violations des droits de l'enfant, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants, en particulier comme bombes humaines. La plupart d'entre eux ont appelé à mettre fin à l'impunité des auteurs de ces crimes, y compris dans les cas de violence sexuelle. Ils ont noté l'importance que revêtait la protection de l'enfance dans les mandats de maintien de la paix et celle des critères relatifs aux violations des droits des enfants dans les régimes de sanctions, et constaté qu'il fallait prévoir des ressources et des effectifs suffisants à cette fin. De nombreux intervenants ont souligné qu'il importait de traiter les enfants recrutés par des groupes armés comme des victimes plutôt que comme des menaces à la sécurité et fait valoir que toute détention devait respecter les dispositions du droit international s'appliquant. Ils ont également condamné les attaques perpétrées contre des écoles et des centres médicaux.

Le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président (S/PRST/2017/21).

Terrorisme

Le 21 octobre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du président à la presse dans laquelle il a condamné l'attentat terroriste perpétré dans le désert de Ouahat (Égypte), au cours duquel de nombreux policiers ont été tués ou blessés.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 27 octobre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Conseil a entendu un exposé de la Directrice de Cabinet du Secrétaire général, Maria Luiza Ribeiro Viotti ; de la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Phumzile Mlambo-Ngcuka ; d'une représentante de la société civile, Charo Mina-Rojas ; de la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, Michaëlle Jean. Outre les membres du Conseil, plus de 80 intervenants ont fait des déclarations. Les participants ont fait le bilan des efforts déployés depuis 17 ans pour que la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits armés soit pleinement prise en compte. Ils ont souligné que, si la protection des femmes en tant que victimes devait rester au cœur des débats, il était nécessaire qu'elles participent encore plus à la prévention et à la résolution des conflits, aux processus politiques, ainsi qu'aux situations d'après conflit. Les États Membres ont été invités à mettre en avant les mesures concrètes visant à renforcer l'application des résolutions existantes du Conseil de sécurité et à assurer un suivi plus solide des engagements pris.

La Directrice de Cabinet a présenté le rapport du Secrétaire général sur la question (S/2017/861) et souligné que la sous-représentation des femmes dans le secteur de la sécurité nuisait à la prévention des conflits. Elle a précisé qu'actuellement, 3 % seulement des soldats de la paix étaient des femmes et décrit en détail les propositions faites par le Secrétaire général pour instaurer la parité des sexes.

La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a présenté le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité comme un pilier essentiel des affaires mondiales. Notant qu'il y avait eu peu de progrès dans la participation des femmes aux processus de paix et leur accès aux postes de direction stagnaient, elle a demandé à ce que davantage de fonds soient consacrés aux projets et aux analyses relatifs à l'égalité entre les sexes dans les zones de conflit.

La représentante de la société civile a décrit les mesures prévues par l'accord de paix conclu en Colombie comme une nouvelle source d'espoir pour l'autonomisation des femmes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes, et souligné que d'autres mesures devaient être prises.

La Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie a rendu compte des initiatives prises en faveur de la participation des femmes et rappelé la nécessité absolue de protéger les femmes de la violence pendant les conflits armés.

Les représentants des États Membres sont convenus qu'il restait encore du chemin à parcourir, malgré les mesures prises depuis l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#). De nombreux intervenants ont demandé à ce que les données ventilées par sexe soient mieux collectées afin d'assurer le suivi des progrès accomplis et de renforcer l'analyse des disparités entre les sexes. S'agissant des femmes et la paix et la sécurité, de nombreux pays ont présenté les mesures qu'ils avaient prises et les politiques qu'ils avaient menées à l'échelle nationale, ainsi que leurs efforts de coopération à l'échelle internationale et dans le cadre du système des Nations Unies. Tous les intervenants ont demandé instamment que les violences faites aux femmes

cessent, que les responsables répondent de leurs actes et que la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles soit appliquée.

Cour internationale de Justice

Le 25 octobre, lors d'une séance privée, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du juge Ronny Abraham, Président de la Cour internationale de Justice. Les membres du Conseil ont ensuite procédé à un échange de vues avec le Président de la Cour.

Réunions informelles

En plus des réunions inscrites au programme de travail du Conseil de sécurité, certains de ses membres ont tenu des réunions informelles sur les questions suivantes :

a) Le Myanmar (réunion selon la formule Arria organisée le 13 octobre par la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en présence de Kofi Annan, ancien Secrétaire général et Président de la Commission consultative sur l'État Rakhine) ;

b) Les attaques perpétrées contre les écoles (réunion selon la formule Arria organisée le 13 octobre par l'Italie, la France, la Suède et l'Uruguay, en présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et d'une représentante de la société civile).
